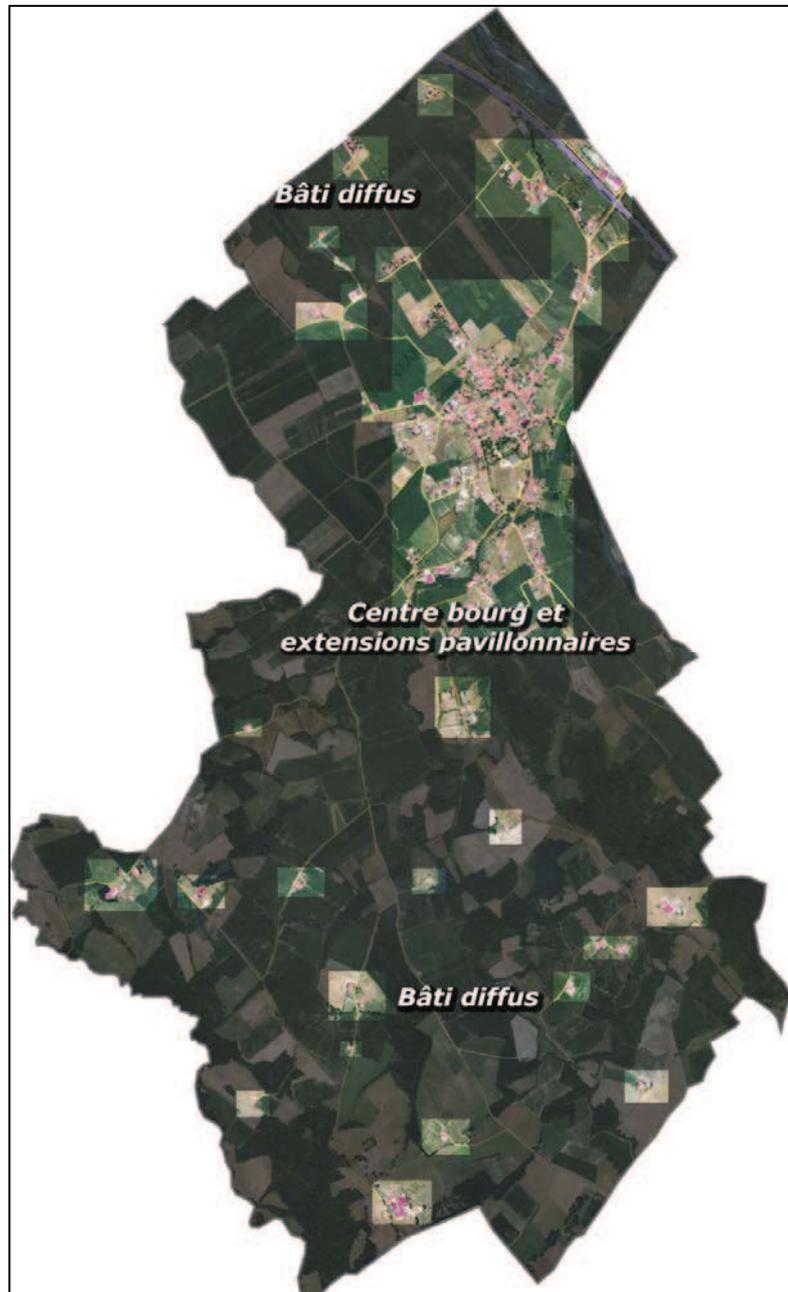


## V. L'ORGANISATION ET LA MORPHOLOGIE URBAINE DE LA COMMUNE

L'analyse de l'organisation d'une commune permet de déterminer les phases successives de son développement. Cette analyse est reprise dans le PADD car elle détermine le type d'habitat existant sur la commune et préfigure les objectifs de ce document en la matière.

On distingue, sur la commune de MASLACQ, plusieurs types d'implantation du bâti en fonction de l'âge d'achèvement des constructions mais également de leur vocation.

Le mitage de l'habitat est très présent dans la commune. Héritage de l'activité agricole, il n'est pas conforme aux objectifs prônés par la loi SRU en termes de gestion économe et rationnelle de l'espace. La commune de MASLACQ présente trois zones d'habitation :



## 1. Le bourg de MASLACQ :



Le bourg de MASLACQ s'est développé au Nord-Est du territoire au carrefour des RD n°9 et 275. Les constructions regroupées le long des rues, de style béarnais, sont généralement de type ancien. La densité sur le long de la rue est bien apparentée par l'importance des jardins au revers. La hauteur des constructions est le plus souvent R+1 (un étage sur rez-de-chaussée) et de façon ponctuelle R+2.



*Bâti traditionnel revendicatif d'une architecture vernaculaire*